

201	06/10/2021	BE 0413.068.659	22	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21713.00530	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Télévision, Education, Animation, Culture**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Place de la Digue

N°: 8

Boîte:

Code postal: 6000

Commune: Charleroi

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0413.068.659

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

29-03-2005

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

07-09-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.3, A-asbl 6.5, A-asbl 6.6, A-asbl 7

N°	BE 0413.068.659	A-asbl 2.1
----	-----------------	------------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**ROISIN CATHERINE**

RUE CAYAUDERIE 20  
6043 Ransart  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur et membre du Comité de  
Gestion

**EVARD MELANIE**

RUE DE L'HOPITAL 2  
6530 Thuin  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur et membre du Comité de  
Gestion

**HOUTHOOFT CHRISTIANE**

RUE DES COMBATTANTS 16  
6536 Thuillies  
BELGIQUE

Début de mandat: 22-10-2020

Administrateur

**PEETERBROECK CELINE**

RUE DE MARCHIENNE 127  
6110 Montigny-le-Tilleul  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur et membre du Comité de  
Gestion

**PITOT GEOFFROY**

RUE DU CHEMIN VERT 14  
7160 Chapelle-lez-Herlaimont  
BELGIQUE

Fin de mandat: 22-10-2020

Administrateur et Vice-Président du  
Conseil d'Administration

**PESTIEU VINCENT**

RUE DES AISELIES 17  
6040 Jumet (Charleroi)  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**BRIJSSE CEDRIC**

N°	BE 0413.068.659	A-asbl 2.1
----	-----------------	------------

RUE DES CRAYATS 3A

6464 Bourlers

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**CABIAUX DOMINIQUE**

RUE DES CARABINIERS 26

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur et Président du Conseil d'Administration

**CLOSE CLEMENT**

RUE DESTREE 7

6001 Marcinelle

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**DEBRUYNE VINCENT**

RUE DE VILLERS 47C

6280 Gerpennes

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**DESSY ALAIN**

RUE DU JARDIN DES OLIVES 34

5600 Philippeville

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration

**GRAVY VICTOR**

RUE DU COMMERCE 1/123

6000 Charleroi

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**HABAY ETIENNE**

RUE DES BANS 5

6141 Forchies-la-Marche

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur et membre du Comité de Gestion

**HARDY MAXIME**

RUE MAJOR SERVAIS 33

6001 Marcinelle

BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**HUYBRECHTS ISABELLE**

RUE DU CHEMIN VERT 14

7160 Chapelle-lez-Herlaimont

BELGIQUE

N°	BE 0413.068.659		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**KNAEPEN PHILIPPE**

CHAUSSEE DE NIVELLES 603  
6230 Pont-à-Celles  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**MEDINA-MERCHAN FRANCISCO**

RUE DE LE ROUX 126  
6250 Aiseau-Presles  
BELGIQUE

Fin de mandat: 22-10-2020

Administrateur

**MOREAU ELISA**

RUE DE LA BRULEE 28  
6533 Biercée  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**MORICI CARMELA**

ROUTE DE PHILIPPEVILLE 133  
6010 Couillet  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**PREUMONT JEAN-PHILIPPE**

RUE GENARD 45/021  
6060 Gilly (Charleroi)  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur et Trésorier Général

**RADU STEVE**

RUE DES COMMERES 19  
6536 Thuillies  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**SALVI VERONIQUE**

RUE MASSART 61  
6031 Monceau-sur-Sambre  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur et Secrétaire Générale

**SOLAU PATRICK**

RUE DE MONTOLIVET 21  
5190 Jemeppe-sur-Sambre  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2019

Administrateur

**SCAILLET CHRISTOPHE**

DIRECTEUR  
RUE SINTON 26

N°	BE 0413.068.659		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

5070 Fosses-la-Ville  
BELGIQUE

Début de mandat: 22-10-2020

Administrateur et Vice-Président du  
Conseil d'Administration

**LAMBOTTE & MONSIEUR , REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.P.R.L. (B00587)**

BE 0872.517.869  
AVENUE REINE ASTRID 134  
5000 Namur  
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par:

**LAMBOTTE PASCAL (F01788)**  
REVISEUR D'ENTREPRISES  
AVENUE REINE ASTRID 134  
5000 Namur  
BELGIQUE

N°	BE 0413.068.659		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
Frais d'établissement		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>1.243.055</u></b>	<b><u>1.461.904</u></b>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	<b>8.303</b>	<b>12.286</b>
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<b>1.190.443</b>	<b>1.405.384</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	1.095.104	1.288.120
Mobilier et matériel roulant		24	49.256	56.037
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	46.082	61.226
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	<b>44.310</b>	<b>44.235</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>541.373</u></b>	<b><u>578.471</u></b>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<b>434.448</b>	<b>471.010</b>
Créances commerciales		40	370.316	385.009
Autres créances		41	64.132	86.000
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<b>94.085</b>	<b>82.275</b>
Comptes de régularisation		490/1	<b>12.840</b>	<b>25.186</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.784.429</b>	<b>2.040.375</b>

N°	BE 0413.068.659	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	<b>940.688</b>	<b>1.349.631</b>
Plus-values de réévaluation		10	<b>1.468.031</b>	<b>1.468.031</b>
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13		
Subsides en capital		14	<b>-1.382.780</b>	<b>-1.109.549</b>
		15	<b>855.437</b>	<b>991.150</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>843.741</b>	<b>690.745</b>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	<b>586.310</b>	<b>446.500</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	105.159	94.017
Fournisseurs		440/4	105.159	94.017
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	406.528	278.446
Impôts		450/3	109.318	46.650
Rémunérations et charges sociales		454/9	297.211	231.795
Autres dettes		48	74.623	74.037
Comptes de régularisation		492/3	<b>257.430</b>	<b>244.245</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.784.429</b>	<b>2.040.375</b>



## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	1.913.371	1.838.500
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	1.897.782	1.794.772
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	233.611	237.438
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	7.033	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	37.473	37.383
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	10.320	
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-272.848</b>	<b>-231.092</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	1	91
Produits financiers récurrents		75	1	91
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>383</b>	<b>340</b>
Charges financières récurrentes		65	383	340
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-273.230</b>	<b>-231.341</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-273.230</b>	<b>-231.341</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>-273.230</b>	<b>-231.341</b>

N°	BE 0413.068.659	A-asbl 5
----	-----------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-1.382.780</b>	<b>-1.109.549</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-273.230	-231.341
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-1.109.549	-878.209
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>		791		
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>		691		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-1.382.780</b>	<b>-1.109.549</b>

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	39.667
8029	438	
8039		
8049		
8059	40.104	
8129P	XXXXXXXXXXXX	27.381
8079	4.420	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	31.801	
21	8.303	

N°	BE 0413.068.659	A-asbl 6.1.2
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXXXX	<b>2.127.223</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	55.529	
Cessions et désaffectations	8179	61.920	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189	14.447	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>2.135.279</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXXXX	<b>721.838</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	229.190	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	6.192	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>944.836</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>1.190.443</b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	<b>1.190.443</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXXXX	<b>44.235</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	75	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>44.310</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	<b>44.310</b>	

**ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**FONDS**

Patrimoine de départ  
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
	1.468.031

Modifications au cours de l'exercice

Montants

**FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE 0413.068.659	A-asbl 6.4
----	-----------------	------------

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

### PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

#### Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

#### Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

### RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		30,5
76		
76A		
76B		
66	<b>10.320</b>	
66A	10.320	
66B		
6502		

N°	BE 0413.068.659	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

## Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329.02

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	28	3,5	31,5	ETP	30,5 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	46.799	5.850	52.649	T	50.543 T
Frais de personnel	102	1.686.917	210.865	1.897.782	T	1.794.772 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	28	6	31,5
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	26	5	29
Contrat à durée déterminée	111	2	1	2,5
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	18	2	19
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1	1	1,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	13	1	13,5
de niveau universitaire	1203	4		4
Femmes	121	10	4	12,5
de niveau primaire	1210		1	0,5
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	1	4,5
de niveau universitaire	1213	5	2	6,5
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	27	5	30
Ouvriers	132		1	0,5
Autres	133			



## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

### ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

### SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	8	1	8,5
305	8	1	9

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

### Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

### Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803	3.616	5813	2.308
58031		58131	
58032	3.616	58132	2.308
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE 0413.068.659		A-asbl 6.8
----	-----------------	--	------------

## Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

# LAMBOTTE & MONSIEUR

Association de Réviseurs d'Entreprises

Pascal LAMBOTTE

Réviseur d'Entreprises - Associé  
Licencié en Sciences Économiques Appliquées  
Diplômé en Droit des Affaires  
Maître en Gestion Fiscale

Murielle MONSIEUR

Réviseur d'Entreprises - Associé  
Licenciée en Sciences Économiques Appliquées  
Maître en Gestion Fiscale

**RAPPORT DU COMMISSAIRE**  
Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2020  
présenté à l'assemblée générale des membres de l'Asbl  
**T.E.A.C. TELESAMBRE**  
Place de la Digue, 8 – 6000 CHARLEROI

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre opinion sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association TELEVISION, EDUCATION, ANIMATION, CULTURE en abrégé TELESAMBRE durant quatorze exercices consécutifs.

## **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.784.428,63 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 273.230,43.

Av. Reine Astrid, 134 - 5000 NAMUR  
Tél. +32 (0)81 40 39 89 - Fax +32 (0)81 40 39 91



Moblie +32 (0)495 51 51 46 - E-mail: [plambotte@lm-audit.be](mailto:plambotte@lm-audit.be)  
Moblie +32 (0)495 51 74 64 - E-mail: [mmonsieur@lm-audit.be](mailto:mmonsieur@lm-audit.be)

Société Civile ayant emprunté la forme de Société Privée à Responsabilité Limitée  
RPM NAMUR - TVA : 0872 517 903

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels***

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association, ni quant à

l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe de gestion***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu des autres informations contenues dans le rapport d'activités et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre

responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs les informations contenues dans le rapport d'activités, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

***Mentions relatives à l'indépendance***

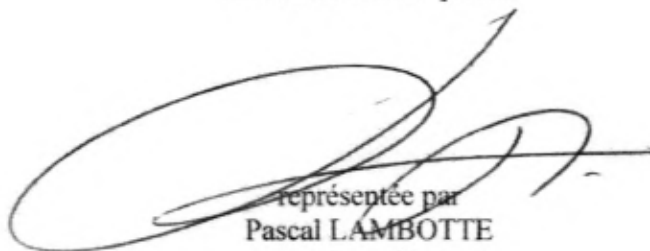
- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, qui ont fait l'objet d'honoraires.

***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 07 septembre 2021

SCPRL LAMBOTTE & MONSIEUR,  
Reviseurs d'Entreprises



représentée par  
Pascal LAMBOTTE  
Associé